

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2019 conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

1 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Synthèse

Le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS) au 31/12/2019 en quelques chiffres :

- ✓ 26 325 abonnés (contrat d'abonnement actif),
- ✓ 4 366 621 m³ d'eau distribués sur l'ensemble du territoire syndical,
- ✓ 6 610 582 m³ d'eau produits,
- ✓ 2 820 kilomètres de canalisations,
- ✓ 1 usine principale de production d'une capacité de 30 000 m³/jour (Moulin de Galat),
- ✓ 115 réservoirs d'une capacité totale de 38 470 m³,
- ✓ En 2019, 1,22€ HT par m³ hors redevances et taxes et 90 € HT l'abonnement annuel pour un abonné domestique.

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2019 est donné ci-dessous :

1.2 Qualité de l'eau

Le taux de conformité (limites de qualité) :

	2018		2019	
Taux de conformité bactériologique (%)	94,8 %		96,6 %	
Taux de conformité physico-chimique (%)	99,6 %		98,7 %	

1.3 Indicateurs principaux

	2018		2019	
Indice de connaissance et de gestion des réseaux (/120)	99		99	
Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/jour)	1,29		1,04	
Rendement du réseau de distribution selon ONEMA (%)	83,14		84,39	

SOMMAIRE

1	INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE	2
1.1	Synthèse	2
1.2	Qualité de l'eau	2
1.3	Indicateurs principaux	2
2	PRESENTATION GENERALE	5
2.1	Contexte réglementaire.....	5
2.2	Organisation du service AEP	5
2.3	Conditions d'exploitation du service d'eau potable	5
2.4	Territoires desservis	6
2.5	Population desservie (D101.1)	7
2.6	Nombre d'abonnés.....	7
3	DONNEES TECHNIQUES	9
3.1	Bilan des volumes mis en œuvre	9
3.2	Ressources / Prélèvements	10
3.3	Production	11
3.4	Importations et exportations	13
3.4.1	Imports d'eau traitée.....	13
3.4.2	Volumes vendus et exports	14
3.5	Autres volumes.....	15
3.5.1	Volume de service	15
3.5.2	Volume consommé autorisé	15
3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	15
4	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	16
4.1	Modalités de tarifications.....	16
4.2	Facture d'eau type (D102.0)	17
4.3	Recettes	18
5	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
5.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	19
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	19
5.3	Indicateurs de performance du réseau	21
5.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
5.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
5.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
5.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	22
5.4	Indices d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
5.5	Indicateurs supplémentaires	23

5.5.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
5.5.2	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	23
5.5.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
5.5.4	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
5.5.5	Taux de réclamations (P155.1)	24
6	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	25
6.1	Branchements en plomb	25
6.2	Montants financiers	25
6.3	État de la dette du service	25
6.4	Amortissements	25
6.5	Présentation des travaux engagés sur l'exercice 2019	26
6.6	Présentation des travaux projetés sur l'exercice N+1	27
7	ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	28
7.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	28
7.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
8	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	29
9	ANNEXES	30
9.1	Carte du territoire Syndical	30

PRESENTATION GENERALE

2.1 Contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2019 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, depuis application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le représentant de la collectivité est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2017 introduit dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Le présent rapport doit être adressé à chaque Commune membre et être présenté devant chaque conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est à noter que le présent rapport ne traite que du service d'eau potable des Communes membres du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

2.2 Organisation du service AEP

Le Président, élu par les délégués syndicaux, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, et administre le Syndicat.

Il est à noter que, sur son territoire, le Syndicat a mis en œuvre différents modes d'exploitation (Régie directe, régie avec prestations de services, DSP).

2.3 Conditions d'exploitation du service d'eau potable

- Au 1^{er} janvier 2019, sur 59 Communes, les ouvrages de production et de distribution d'eau potable sont exploités en prestation de service par la SOGEDO. Le contrat en date du 01 janvier 2010 fixe l'exploitation des installations pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 31 décembre 2021. Le contrat a fait l'objet d'un avenant en date de janvier 2013.

Avenant	Date visa préfecture	Objet
Avenant n°1	23/01/2013	Modification du périmètre d'exploitation et nouveaux ouvrages

- Au 1^{er} janvier 2019, les 6 Communes du territoire de l'ancien SIAEP du plateau des Costes-Gozon ont intégré le SMELS, les ouvrages de distribution d'eau potable sont exploités en prestation de service par la société SAUR. Le contrat en date du 01 janvier 2019 fixe l'exploitation des installations pour une durée de 3 ans, soit une fin de contrat au 31 décembre 2021.
- Au 1^{er} janvier 2019, les 5 Communes du territoire des anciens SIAEP de Saint-Christophe/Montirat/Jouqueviel et SIAEP de Laparrouquial/Saint Marcel Campes ont intégré le SMELS, les ouvrages de production et de distribution d'eau potable sont exploités en régie directe.

Les prestations confiées à SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, établissement de la facturation, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, établissement de la facturation, traitement des doléances client.
Entretien / Exploitation	Entretien et exploitation de l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Renouvellements programmés et non-programmés fixés par le contrat. Renouvellement des compteurs abonnés (pose).

Les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, traitement des doléances client.
Entretien / Exploitation	Entretien et exploitation de l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Renouvellements programmés et non-programmés fixés par le contrat. Renouvellement des compteurs abonnés (pose).

2.4 Territoires desservis

Au 31 décembre 2019, 55 Communes et 3 Communautés de Communes étaient adhérentes au SME LEVEZOU SEGALA, soit un total de 70 Communes.

COMMUNES :

ALRANCE, ARVIEU, AURIAC LAGAST, AYSENES, BARAQUEVILLE, BOR ET BAR, BOUSSAC, BROQUIES(*), CALMONT, CAMBOULAZET, CAMJAC (*), CANET DE SALARS, CASSAGNES BEGONHES, CASTANET, CASTELNAU-PEGAYROLS, CENTRES, COLOMBIES, GRAMOND, LA CAPELLE BLEYS, LA FOUILLADE, LAPARROUQUIAL (81), LA SELVE, LE BAS SEGALA, LE RIOLS (81), LES COSTES GOZON (*),	MANHAC, MELJAC, MONTEILS, MONTJAUX, MORLHON LE HAUT, MOYRAZES, NAJAC, PREVINQUIERES (*), QUINS (*), RIEUPEYROUX (*), RULLAC SAINT CIRQ, SAINT AFFRIQUE (*), SAINT ANDRE DE NAJAC, SAINT BEAUZELY, SAINTE JULIETTE SUR VIAUR, SAINTE RADEGONDE, SAINT JUST SUR VIAUR (*), SAINT MARCEL CAMPES (*) (81), SAINT MARTIN LAGUEPIE (81), SAINT ROMÉ DE CERNON (*), SAINT ROMÉ DE TARN (*), SALLES CURAN, SANVENSA, SEGUR, VEZINS DE LEVEZOU,
---	--

LESCURE JAOL, LE TRUEL (*), LUNAC,	VILLEFRANCHE DE PANAT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (*).
--	--

(*) pour partie du territoire

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALARS pour les Communes suivantes :

AGEN D'AVEYRON ARQUES, FLAVIN, LE VIBAL,	PONT DE SALARS, PRADES SALARS, SALMIECH, TREMUILLES
---	--

- COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON (82) pour les Communes suivantes :

CASTANET, GINALS,	LAGUEPIE, VERFEIL SUR SEYE (*)
----------------------	-----------------------------------

- COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA (81) pour les Communes suivantes :

JOUQUEVIEL, MONTIRAT, SAINT CHRISTOPHE
--

(*) pour partie du territoire

2.5 Population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle, elle est ou peut être raccordée.

Suivant les dernières données de l'INSEE, le service public d'eau potable dessert environ 44 936 habitants au 31/12/2019 (41 518 au 31/12/2018).

La carte du territoire desservi par la distribution d'eau est donnée en annexe.

2.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert 26 292 abonnés au 31/12/2019. (23 853 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

PRESENTATION GENERALE

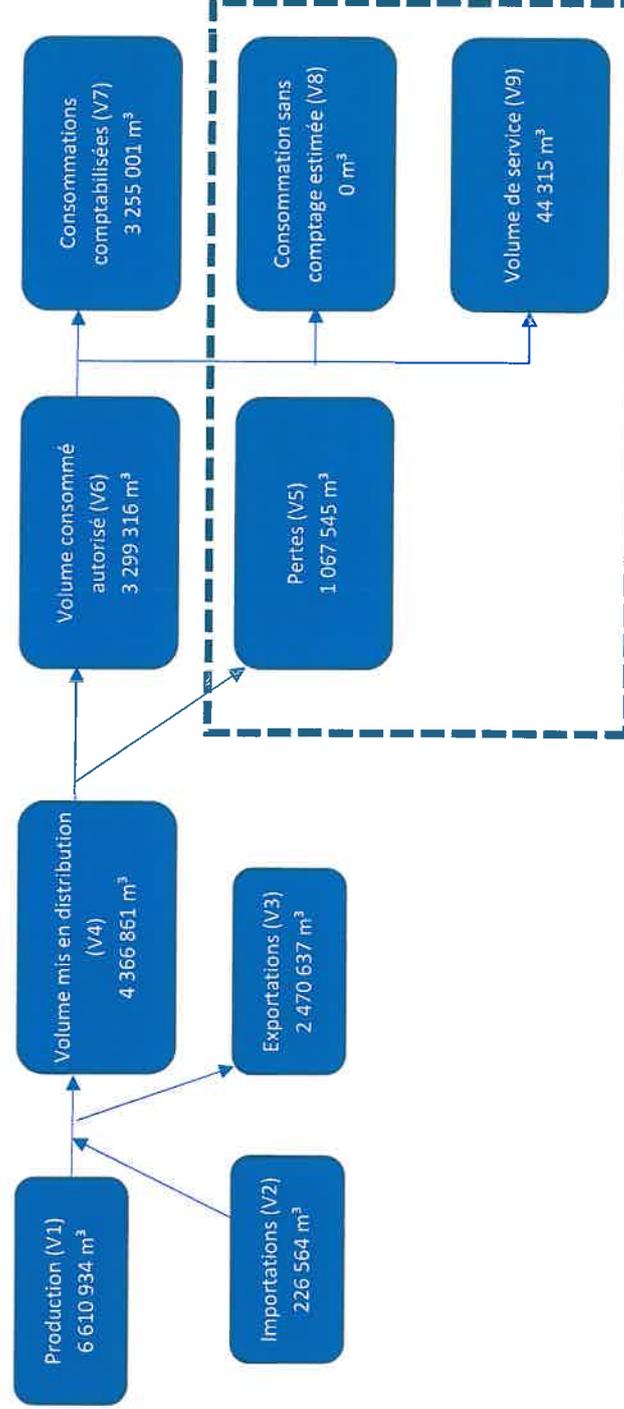
Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %	Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
AGEN D'AVEYRON	550	564	2.55	LE BAS SEGALA	939	959	2.13
ALRANCE	220	231	5.00	LE RIOLS (81)	116	122	5.17
ARQUES	73	80	9.59	LE TRUEL (*)	0	80	100.00
ARVIEU	599	617	3.01	LE VIBAL	338	349	3.25
AURIAC-LAGAST	136	144	5.88	LES COSTES GOZON (*)	0	131	100.00
AYSSENES	170	180	5.88	LESCURE-JAOUL	154	163	5.84
BARAQUEVILLE	1 631	1 673	2.58	LUNAC	281	289	2.85
BOR-ET-BAR	189	197	4.23	MANHAC	405	428	5.68
BOUSSAC	305	313	2.62	MELJAC	100	105	5.00
BROQUIES(*)	0	93	100.00	MONTELS	368	378	2.72
CALMONT	968	994	2.69	MONTRAT	0	262	100.00
CAMBOULAZET	230	236	2.61	MONTJAUX	410	421	2.68
CAMJAC	154	163	5.84	MORLHON-LE-HAUT	312	322	3.21
CANET-DE-SALARS	395	408	3.29	MOYRAZES	601	612	1.83
CASSAGNES-BEGONHES	607	627	3.29	NAJAC	793	814	2.65
CASTANET	291	297	2.06	PONT-DE-SALARS	746	770	3.22
CASTANET (82)	190	196	3.16	PRADES-SALARS	191	202	5.76
CASTELNAU-PEGAYROLS	0	299	100.00	PREVINQUIERES (*)	138	145	5.07
CENTRES	379	394	3.96	QUINS (*)	482	503	4.36
COLOMBIES	546	561	2.75	RIEUYEYROUX	1 094	1 130	3.29
FLAVIN	1 148	1 182	2.96	RULLAC-SAINT-CIRQ	208	215	3.37
GINALS (82)	211	217	2.84	SAINT AFFRIQUE (*)	0	29	100.00
GRAMOND	218	235	7.80	SAINT-ANDRE-DE-NAJAC	367	377	2.72
JOUQUEVIEL	0	90	100.00	SAINT BEAUZELY	0	318	100.00
LA CAPELLE-BLEYS	229	241	5.24	SAINT CHRISTOPHE	0	135	100.00
LA FOUILLADE	688	707	2.76	SAINT-JUST-SUR-VIAUR	28	33	17.86
LA SELVE	364	378	3.85	SAINT MARCEL CAMPES	0	98	100.00
LAGUEPIE (82)	525	514	-2.10	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	267	280	4.87
LAPARROUQUIAL	0	83	100.00	SAINT ROME DE CERNON (**)	0	14	100.00

DONNEES TECHNIQUES

	0	63	100.00	SEGUR	327	343	4.89
SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR	330	337	2.12	TREMOUILLES	219	228	4.11
SAINTE-RADEGONDE	847	867	2.36	VERFEIL SUR SEYE (82)	116	123	6.03
SALLES-CURAN	993	1 008	1.51	VEZINS-DE-LEVEZOU	278	287	3.24
SALMIECH	416	436	4.81	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	556	573	3.06
SANVENSA	396	403	1.77	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	21	26	23.81
				TOTAL	23 853	26 292	10.23%

3 DONNEES TECHNIQUES

3.1 Bilan des volumes mis en œuvre

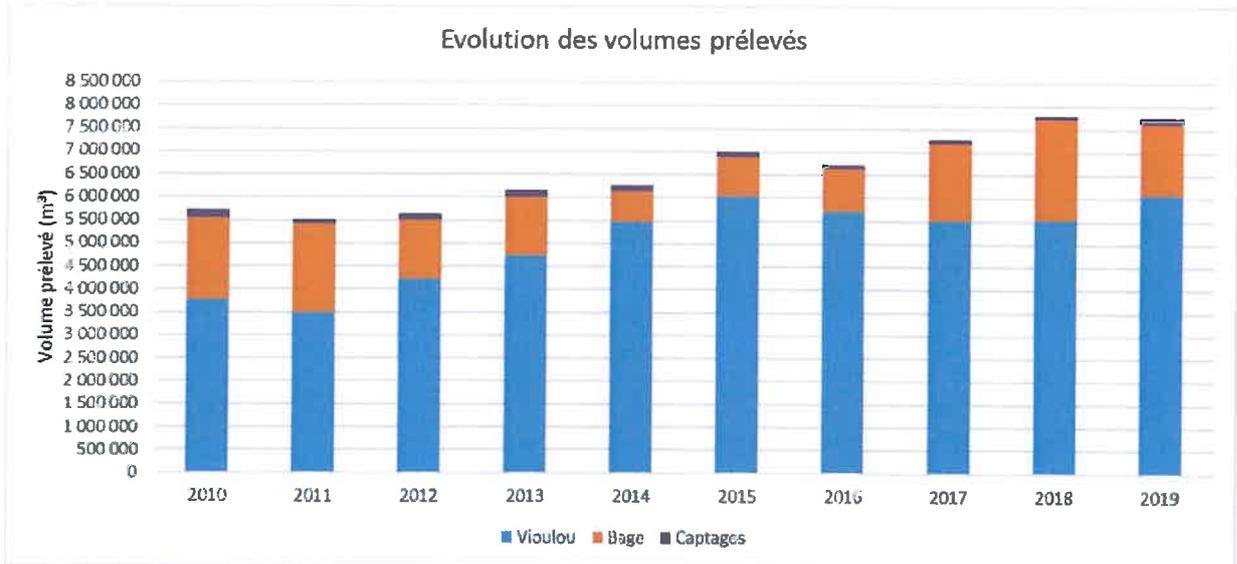


3.2 Ressources / Prélèvements

Le service public d'eau potable prélève 7 749 098 m³ pour l'exercice 2019 (7 780 701 m³ pour l'exercice 2018).
Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est nul : 0 %

Ouvrage	Débit nominal [l/s]	Prélèvement 2018 [m ³]	Prélèvement 2019 [m ³]	Variation	Observations
PRISE D'EAU du Vioulou Commune de Trémouilles Prise d'eau en ruisseau (Le Vioulou)	200	5 541 758	6 079 998	9.71%	Autorisation préfectorale et convention avec E.D.F.
PRISE D'EAU de Bage (Barrage EDF) Commune de Pont de Salars Prise d'eau en pied de barrage	400	2 174 685	1 546 872	-28.87%	Convention tripartite (Etat [DRIRE]; E.D.F.; SME Lévézou Ségala)
CAPTAGE de Candas Commune de Montjoux		14 011	12 884	-8.04%	
CAPTAGE de Violon bas Commune de Villefranche de Panat		733	358	-51.16%	
CAPTAGE de Calmels Communes du Truel		3 117	3 744	20.12%	
CAPTAGE de Le Ram Commune de Vézins de Lévézou		15 547	20 970	34.88%	
CAPTAGE de Vézins de Lévézou Commune de Vézins de Lévézou		11 284	8 717	-22.75%	
CAPTAGE de Vézinhét Commune de Vézins de Lévézou		2 556	3 743	46.44%	
CAPTAGE de La Clau Commune de Vézins de Lévézou		4 802	4 493	-6.43%	
CAPTAGE de Le Roucous Commune de Vézins de Lévézou		2 830	2 605	-7.95%	
CAPTAGE de Plampuech Commune de Vézins de Lévézou		2 916	2 857	-2.02%	
CAPTAGE de Vaysse Rodier Commune de Vézins de Lévézou		1 006	1 161	15.41%	
CAPTAGE de Gaverlac Commune de Saint-Beauzély			1 381		Non concerné en 2018
CAPTAGE de Saint-Beauzély Commune de Saint-Beauzély			22 778		Non concerné en 2018
CAPTAGE de Estalane Commune de Castelnau-Pégayrols			17 738		Non concerné en 2018
CAPTAGE de Castelnau 1 Commune de Castelnau-Pégayrols			7 786		Non concerné en 2018
CAPTAGE de Castelnau 2 Commune de Castelnau-Pégayrols			11 013		Non concerné en 2018
Total des prélèvements [m³]		7 780 701	7 749 098	-0.34%	

Prélèvement [m³]	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vioulou	3 770 495	3 482 490	4 219 022	4 734 938	5 468 908	6 032 179	5 704 707	5 507 010	5 541 758	6 079 998
Bage	1 778 585	1 939 300	1 300 391	1 273 104	671 859	859 268	928 907	1 675 849	2 174 685	1 546 872
Captages	184 922	91 191	127 492	148 030	125 635	95 160	87 329	90 997	64 258	122 228
TOTAL	5 734 002	5 512 981	5 646 905	6 156 072	6 266 402	6 986 607	6 720 943	7 273 856	7 780 701	7 749 098



3.3 Production

Au 31/12/2019, le service compte les 16 sites de production suivants :

Nom de la station de production	Commune	Type de traitement
Moulin de Galat	Trémouilles	Pré-reminéralisation ; pré-ozonation ; floculation ; décantation ; filtration ; post-ozonation ; mise à l'équilibre calco-carbonique ; désinfection.
Candas	Montjoux	Désinfection
Violon Bas	Villefranche de Panat	Désinfection
Calmels	Ayssènes	Désinfection
Le Ram	Vézins de Lévézou	Désinfection
Vézins de Lévézou		Désinfection
Vézinhét		Désinfection
La Clau		Désinfection
Le Roucoux		Désinfection
Plampuech		Désinfection

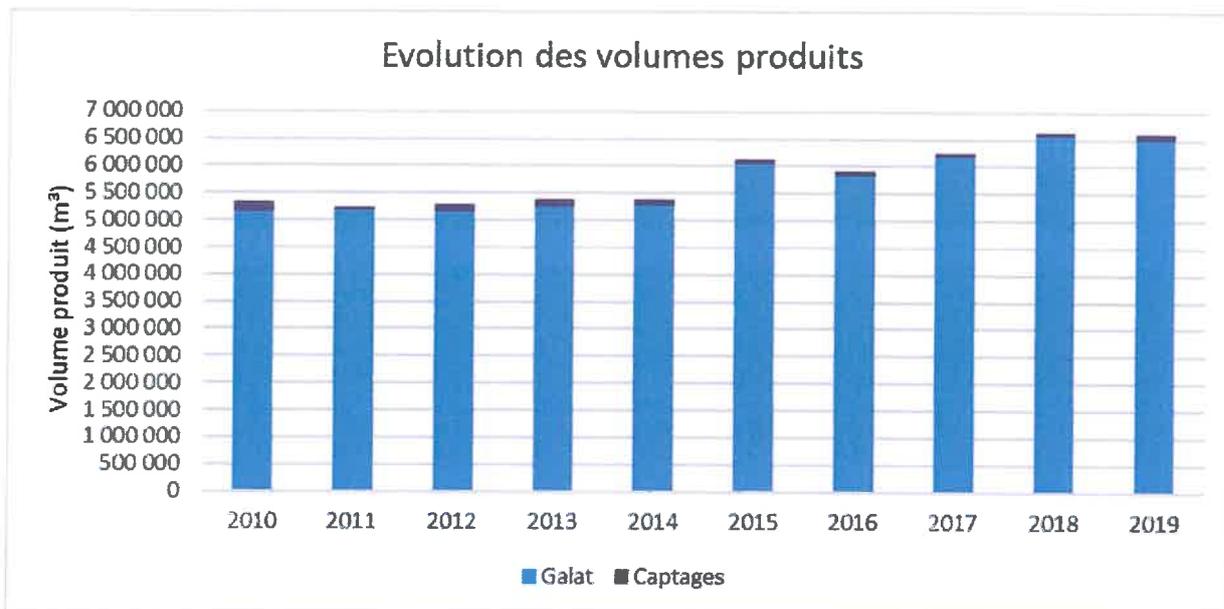
Vaysse Rodier		Désinfection
Gaverlac	Saint-Beauzély	Désinfection
Saint-Beauzély		Désinfection
Estalane		Désinfection
Castelnau 1	Castelnau-Pégayrols	Désinfection
Castelnau 2		Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (unités de traitement générant des pertes par exemple).

Les volumes produits sont les suivants :

Site de production	Capacité de production [m ³]	Production 2018 [m ³]	Production 2019 [m ³]	Variation
Moulin de Galat Commune de Trémouilles	30 000	6 572 098	6 488 706	-1.27%
Candas Commune de Montjoux		14 011	12 884	-8.04%
Violon bas Commune de Villefranche de Panat		733	358	-51.16%
Calmels Commune d'Ayssènes		3 117	3 744	20.12%
Le Ram Commune de Vézins de Lévézou		15 547	20 970	34.88%
Vézins de Lévézou Commune de Vézins de Lévézou		11 284	8 717	-22.75%
Vézinhet Commune de Vézins de Lévézou		2 556	3 743	46.44%
La Clau Commune de Vézins de Lévézou		4 802	4 493	-6.43%
Le Roucous Commune de Vézins de Lévézou		2 830	2 605	-7.95%
Plampuech Commune de Vézins de Lévézou		2 916	2 857	-2.02%
Vaysse Rodier Commune de Vézins de Lévézou		1 006	1 161	15.41%
Gaverlac Commune de Saint-Beauzély			1 381	
Saint-Beauzély Commune de Saint-Beauzély			22 778	
Estalane Commune de Castelnau-Pégayrols			17 738	
Castelnau 1 Commune de Castelnau-Pégayrols			7 786	
Castelnau 2 Commune de Castelnau-Pégayrols			11 013	
Total production [m³]		6 636 357	6 610 934	-0.30%

Production [m ³]	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Galat	5 153 764	5 159 545	5 147 927	5 241 475	5 257 824	6 040 868	5 820 302	6 171 501	6 572 098	6 488 706
Captages	184 923	91 191	132 492	147 369	125 635	91 459	86 969	88 979	64 259	122 228
TOTAL	5 338 687	5 250 736	5 280 419	5 388 844	5 383 459	6 132 327	5 907 271	6 260 480	6 636 357	6 610 934



3.4 Importations et exportations

3.4.1 IMPORTS D'EAU TRAITEE

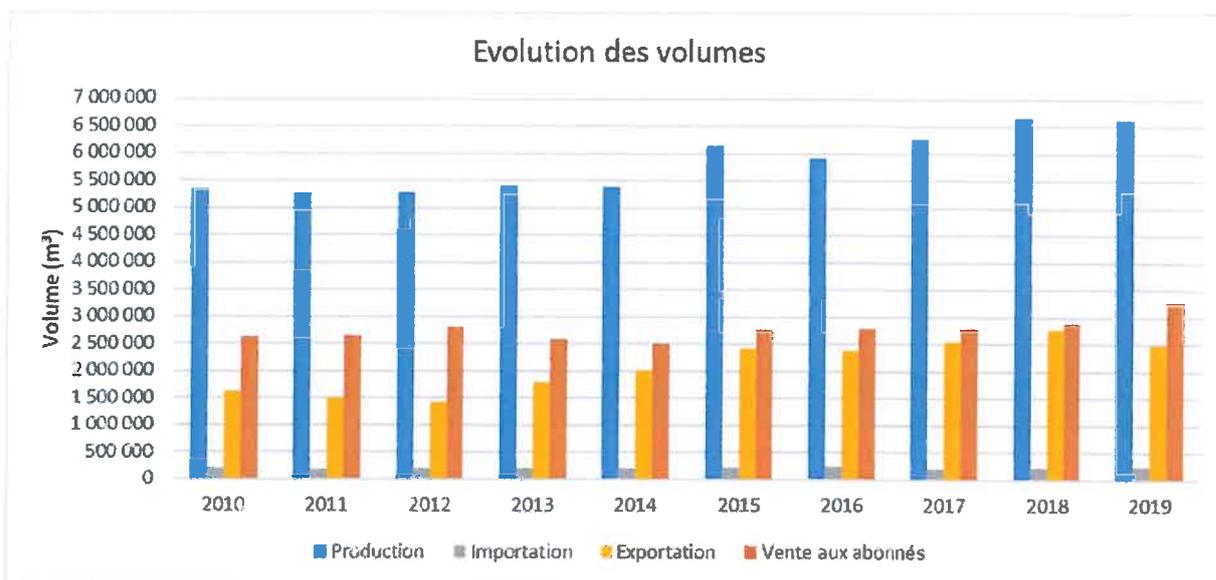
Import depuis	Importé en 2018 [m ³]	Importé en 2019 [m ³]	Variation
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	205 529	206 573	0.51%
Commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	751	769	2.40%
SIAEP de la VALLEE DU CEROU	0	0	0%
Commune de LE VIALA DU TARN	648	796	22.84%
Commune de SAINT LEONS		18 346	
SIAEP du LIORT-JAOUL		80	
Total Import	206 280	226 564	9.49%

3.4.2 VOLUMES VENDUS ET EXPORTS

Volumes [m ³]	2018	2019	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 267 413	2 947 782	30.01%
Volume vendu aux abonnés industriels	224 681	112 989	-49.71%
Volume vendu aux abonnés professionnels	187 878	194 107	3.32%
Volume vendu aux abonnés annexes	195 479	123	-99.94%
Volume total vendu aux abonnés	2 875 451	3 255 001	13.20%

Export vers	Exporté en 2018 [m ³]	Exporté en 2019 [m ³]	Variation
Commune de RODEZ	1 619	465	-71.28%
<i>Eau traitée</i>	1 619	296	-81.72%
<i>Eau brute</i>	0	169	
SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC	931 564	808 058	-13.26%
SMAEP du VIAUR	254 519	140 014	-44.99%
SIAEP de SAINT-CHRISTOPHE / MONTIRAT / JOUCQUEVIEL (81)	95 553		
Commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERQUE	850 963	860 619	1.13%
SIAEP du LIORT-JAOUL	287 558	284 717	-0.99%
SIAEP des RIVES DU TARN	3 039	8 519	180.32%
SIAEP DE LA RÉGION DE VAILHOURLES	216 879	192 110	-11.42%
SIAEP de la VALLEE DU CEROU (81)	99 754	145 594	45.95%
CCQRGA (82)	15 393	12 500	-18.79%
SIAEP HVA	5 723	12 374	116.22%
LE VIALA DU TARN	2 231	4 085	83.10%
ST AFFRIQUE / BROQUIES / ST VICTOR		1 582	
VOLUME TOTAL EXPORTE	2 764 795	2 470 637	-10.64%

Volume [m ³]	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production	5 338 687	5 250 736	5 280 419	5 388 844	5 383 459	6 132 327	5 907 271	6 260 480	6 636 357	6 610 934
Importation	192 681	179 923	192 461	185 345	197 303	209 721	229 192	201 188	206 280	226 564
Exportation	1 622 002	1 490 902	1 426 642	1 792 261	2 016 184	2 425 995	2 374 459	2 536 142	2 764 795	2 470 637
Vente aux abonnés	2 621 356	2 642 927	2 801 704	2 577 827	2 491 215	2 748 702	2 777 121	2 769 833	2 875 451	3 255 001



3.5 Autres volumes

3.5.1 VOLUME DE SERVICE

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	
Volume de service (V9)	49 685	44 315	-10.81%

3.5.2 VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 925 135	3 299 316	12.79%

3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2 820 km au 31/12/2019 (2 449 km au 31/12/2018).

4 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

4.1 Modalités de tarifications

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Suite à sa dissolution, le SIAEP des Costes-Gozon adhère au SMELS depuis le 01/01/2019, les caractéristiques géographiques, Rive Gauche du Tarn, et l'historique de gestion de cet ancien territoire autorisent la mise en œuvre d'une tarification différenciée.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25.00 € au 01/01/2018

25.00 € au 01/01/2019

Tarifs		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2019
		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2019 Territoire des Costes-Gozon
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement domestique	90.00 €	90.00 €	100.00 €
	Abonnement professionnel	200.00 €	200.00 €	220.00 €
	Abonnement industriel	200.00 €	200.00 €	220.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Abonnement domestique	1.22 €/m ³	1.22 €/m ³	1.76 €/m ³
	Abonnement professionnel	0.88 €/m ³	0.88 €/m ³	1.27 €/m ³
	Abonnement industriel	0.78 €/m ³	0.78 €/m ³	1.13 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes	Taux de TVA (5,5%)	5.50%	5.50%	5.50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.110 €/m ³	0.110 €/m ³	0.110 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.320 €/m ³	0.330 /m ³	0.330 €/m ³

4.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Exercice 2018 Au 01/01/2018 en €	Exercice 2019 Au 01/01/2019 en €	Exercice 2019 Territoire des Costes-Gozon Au 01/01/2019 en €
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	90.00 €	90.00 €	100.00 €
Part proportionnelle	146.40 €	146.40 €	211.20 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236.40 €	236.40 €	311.20 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13.20 €	13.20 €	13.20 €
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38.40 €	38.40 €	38.40 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51.60 €	51.60 €	51.60 €
TVA si service assujéti	5.5%	5.5%	5.5%
Total HT	288.00 €	288.00 €	362.80 €
Total TTC	303.84 €	303.84 €	382.75 €
Prix TTC au m³	2.532 €	2.532 €	3.189 €

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m ³	Prix au 01/01/2019 en €/m ³	Variation en %
Les 64 communes adhérentes au syndicat	1.22€	1.22€	
Les 6 communes adhérentes du Territoire des Costes-Gozon		1.76€	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 3 255 001 m³ (2 875 451 m³ en 2018).

4.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 419 261.53 €	5 828 822.79 €	7.56%
Recette de vente d'eau en gros	1 402 926.73 €	1 311 811.50 €	-6.49%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de vente d'eau	8 015 943 .21 €	8 411 691.11 €	4.94%
Total autres recettes	254 384.19 €	249 448.29 €	-1.94%
Total des recettes	8 270 327.40 €	8 661 139.40 €	4.73%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 hors taxes : 8 661 139.40 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes (limites de qualité) exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes (limites de qualité) exercice 2019
Microbiologie	213	11	233	8
Paramètres physico-chimiques	235	1	317	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvement non conformes}}{\text{nombre de prélèvement réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	94.84 %	96.57 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99.57 %	98.74 %

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5

<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	94%	4
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	99 %	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			99

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est 99 (99 en 2018).

5.3 Indicateurs de performance du réseau

5.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau en %	83.14	84.39
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70.56	74.54

5.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,08 m³/j/km (1,35 en 2018).

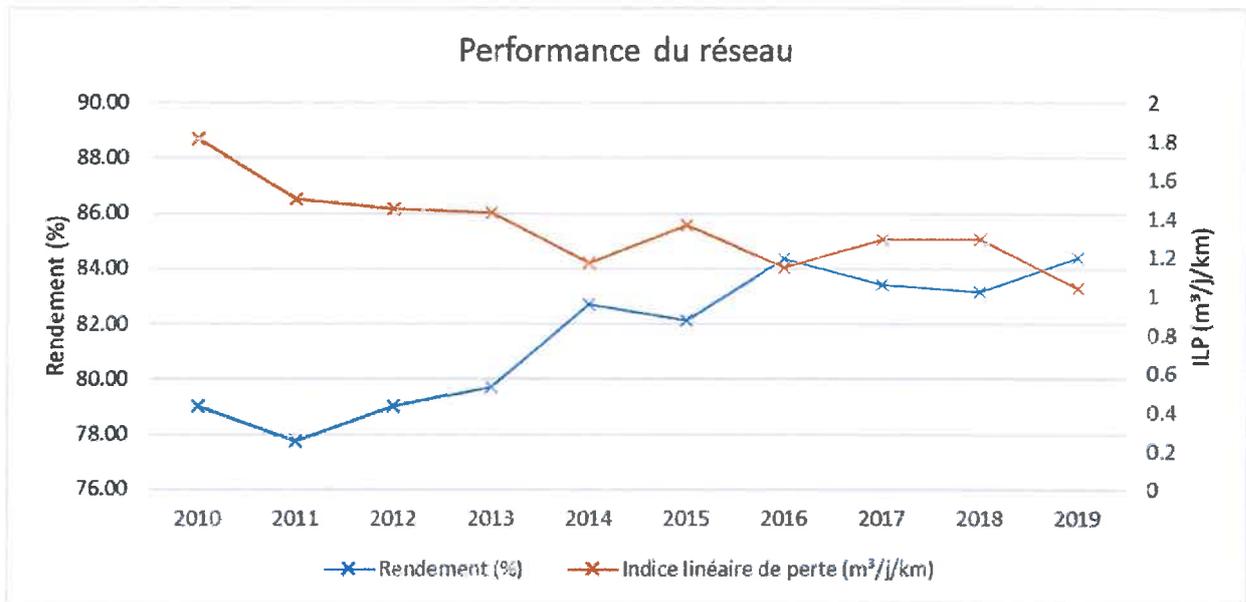
5.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,04 m³/j/km (1,29 en 2018).

Performance du réseau	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement (%)	78.98	77.75	79.00	79.70	82.73	82.12	84.35	83.43	83.14	84.39
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	1.81	1.5	1.45	1.43	1.17	1.37	1.15	1.29	1.29	1.04



5.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le prestataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé (km)	5	5	7.5	25	30

Au cours des 5 dernières années, 72.5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,51 %.

5.4 Indices d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 50 % (50 % en 2018).

5.5 Indicateurs supplémentaires

5.5.1 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 250 interruptions de service non-programmées ont été dénombrées (244 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de 10,16 pour 1 000 usagers. (10,23 en 2018)

5.5.2 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 6 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2018).

5.5.3 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	9 370 487.00 €	10 330 196.00 €
Epargne brute annuelle en €	3 507 021.52 €	5 069 383.00 €
Durée d'extinction de la dette en années	2.67	2.03

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de 2.03 ans (2.67 ans en 2018).

5.5.4 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayé correspond au taux d'impayé au 31/12/ de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$

	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	127 514.68 €
Somme totale facturée en 2018 aux abonnés	7 008 771.34 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2018 au 31/12/2019	1.82 %

Au 31 décembre 2019, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 1.82% (1,26% en 2018).

5.5.5 TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 31

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 441

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 17.98 pour 1000 abonnés (15.76 en 2018).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements en service	23 141	23 853
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

6.2 Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 401 477.00 €	2 676 258.81 €
Montants des subventions en €	130 131.00 €	453 744.00 €

6.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre 2016 (montant restant dû en €)	9 370 487.00 €	10 330 196.00 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	476 118.00 €
	en intérêts	380 932.00 €
		489 886.64 €
		417 383.77 €

6.4 Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 195 722.39 € (1 215 634.00 € en 2018).

6.5 Présentation des travaux engagés sur l'exercice 2019

Libellé opération	Travaux d'investissement engagés
Lot 92 Périmètres de Protection Captages	50 000.00 €
Lot 170 – Galat	150 000.00 €
Lot 170C - Etude désinfection	650 000.00 €
Lot 177 – Sectorisation	500 000.00 €
Lot 178 - Abandon UDI Violon Bas	210 000.00 €
Lot 180 - Ségur/Vézins	50 000.00 €
Lot 181 - AEP Le Riols	5 000 .00 €
Lot 183 - AEP Ayssènes Bourg	60 000.00 €
Lot 184 AEP Lescure Rentières Ayssènes	150 000 .00 €
Lot 187 Renouvellement cana 800 GALAT	350 000.00 €
Lot 188 AEP Quins Salan	15 000 €
Lot 189 Amélioration cana 250 Tirecabre Galat	25 000.00 €
Lot 190 AEP Salles Curan	190 000.00 €
Lot 191 AEP Le Riols	95 000 .00 €
Lot 192 Renforcement Secteur Ouest	500 000.00 €
Lot 193 AEP Vézins de Lévézou II	300 000. 00 €
Lot 194 AEP La Capelle Bleys Ayres	110 000.00 €
Lot 195 Salles Curan Hameaux Sud	450 000.00 €
Lot 197 AEP Ste Radegonde Bagaguet	45 000.00 €
Lot 198 Surpresseur Aurifeuille	250 000.00 €
Lot 199 AEP Montjoux Candas Marzials	60 000.00 €
Lot 202 MBC Sogedo	200 000.00 €
Lot 203 - MBC Gineste	500 000.00 €
Lots 206 -207 Compteurs	200 000.00 €
Lot 251 AEP Borie Hibert Rieupeyroux	425 000.00 €
Lots 999 - Opérations imprévues	104 400.00 €
Lot 999-10 Interconnexion Les Costes Gozon	60 0000.00 €
Lot 999-11 Réhabilitation Extension Galat	2 000 000.00 €
Lot 999-12 Accord cadre 2019-2023	500 000.00 €

6.6 Présentation des travaux projetés sur l'exercice N+1

Libellé opération	Coût Prévisionnel
Lot 92 Périmètres de Protection Captages	50 000.00 €
Lot 170 – Galat	150 000.00 €
Lot 170C - Etude désinfection	305 000.00 €
Lot 177 – Sectorisation	300 000.00 €
Lot 178 - Abandon UDI Violon Bas	176 672.00 €
Lot 183 - AEP Ayssènes Bourg	60 000.00 €
Lot 184 AEP Lescure Rentières Ayssènes	150 000.00 €
Lot 188 AEP Quins Salan	5 000.00 €
Lot 190 AEP Salles Curan	125 663.00 €
Lot 192 Renforcement Secteur Ouest	10 000.00 €
Lot 193 AEP Vézins de Lévézou II	153 000. 00 €
Lot 195 Salles Curan Hameaux Sud	448 800.00 €
Lot 199 AEP Montjoux Candas Marzials	44 000.00 €
Lots 206 -207 Compteurs	200 000.00 €
Lot 251 AEP Borie Hibert Rieupeyroux	260 000.00 €
Lots 999 - Opérations imprévues	300 000.00 €
Lot 999-11 Réhabilitation Extension Galat	3 500 000.00 €
Lot 999-12 Accord cadre 2019-2023	500 000.00 €
Lot 999-13 Réservoir Puech Drulhe Boussac	130 000.00 €
Lot 999-14 ZC Lévézou Pont de Salars	85 000.00 €

7 ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, le montant des admissions en non-valeur accepté a été de 28 271.71 € et le montant des créances éteintes s'est élevé à 2 512.03 €.

7.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

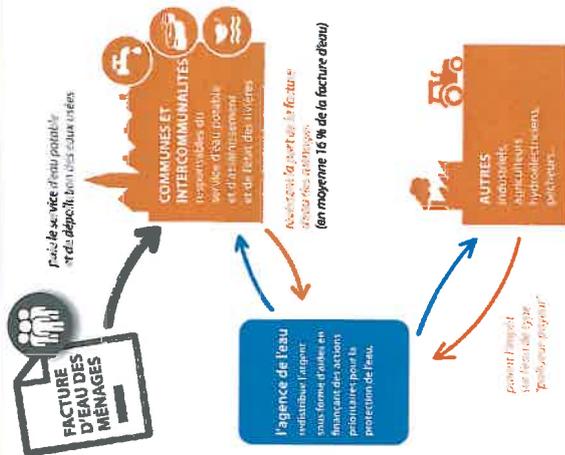
		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.1	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 850 habitants	44 936 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.532 €	2.532 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	6 jours ouvrés	6 jours ouvrés
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94.84%	96.57%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99.57%	98,74%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,14%	84.39%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,35 m3/j/km	1,08 m3/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,29 m3/j/km	1,04 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,39%	0,51%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	50%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	11 017.89 €	30 783.71 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	10,23‰	10,16‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.67	2.03
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.26%	1.82 %
P155.1	Taux de réclamations	15.76‰	17.98 ‰

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'arrêté L2224-2 du conseil général des collectivités territoriales, modifié par le loi n°2016-1087 du 8 août 2016, a été appliqué au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale (établissement public de service) à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année écoulée. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège
90 rue du Péréra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

Délégations territoriales :

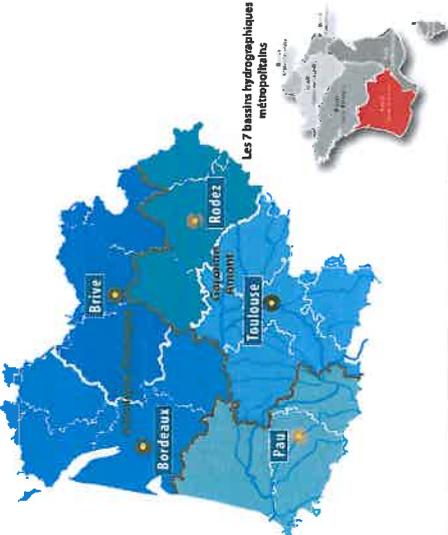
Atlantique-Dordogne
1 rue du Professeur Anaut-Lavignolle
33000 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 50 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 10 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94, rue du Grand Prat
19000 Saint-Paulin-de-Lancône
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
et

12 • 30 • 46 • 48
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN **IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.



LES SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPA - données corrigées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- les services de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,

● les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,

- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 1^{er} programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part. Il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (Capage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre,
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 3000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de réalisation ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'agence soutient en effet souvent particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déaerodés du réseau public.

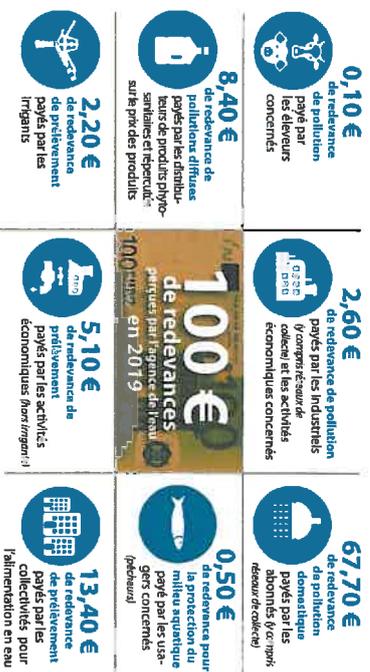
- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APPAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

Interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?*
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aide - s en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'agissant des aides pour la protection des ressources de la biodiversité et la restauration et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en complément de la page 10.



Conclusion sanitaire

2019

Eau de bonne qualité. Toutefois, la référence de qualité a été régulièrement dépassée pour le paramètre "chlorites" (sous-produits de désinfection), sans nécessiter de restriction d'usage.

Plusieurs non-conformité bactériologiques aux exigences réglementaires, n'ayant pas nécessité de restriction provisoire de l'usage de l'eau pour la consommation, ont été enregistrées au cours de l'année 2019.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **superficielle**.
 Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure en cours de révision**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de l'Aveyron

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau présentant une non conformité bactériologique ponctuelle.

Nombre de contrôles : 95

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 5

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 12 mg/L

Concentration maximale : 18 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides : Paramètres non détectés

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines fillères de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 94 µg/L

Concentration maximale : 360 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
 Eau très douce.

Concentration moyenne : 9,2 °f
 Concentration maximale : 10,1 °f

